

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h30, le 17 octobre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 Renald Roy, conseiller au siège no. 2 Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5 Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS: Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT: Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16h37.

RÉS.13.10.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu unanimement que l'ORDRE DU JOUR soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.14.10.19

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO. 292-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (743 734. \$) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (743 734. \$) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DES FONDS.

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le Règlement no. 292-2019 afin de clarifier les intentions de la Ville de Cap-Chat quant aux modalités de remboursement de l'emprunt ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'article 3 soit amendé de la manière suivante :

Article 3

- a) <u>Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent Règlement, le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 743 734. \$ sur une période de 10 ans ;</u>
- b) <u>Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.</u>

ADOPTÉE

RÉS.15.10.19

AUTORISER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE DE 10 PIEDS, MÉTAL PLESS, MODÈLE PRO1248-22 LE

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat souhaite faire l'acquisition d'une gratte de dix (10) pieds, réversible avec oreilles hydrauliques, de marque MÉTAL PLESS, modèle PRO1248-22 LE ;

ATTENDU QUE cet équipement sera installé sur un chargeur sur roues pour les besoins du déneigement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par JEAN-MARC LEMIEUX et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat PROCÈDE à une demande d'appel d'offres pour l'achat d'une gratte de 10 pieds, réversible avec oreilles hydrauliques, de marque MÉTAL PLESS, modèle PR01248-22 LE.

ADOPTÉE

RÉS.16.10.19

CONFIER À L'ENTREPRISE GARAGE DENIS SHEEHY INC. LE MANDAT DE PASSER AU JET DE SABLE ET REPEINDRE ENTIÈREMENT LA NIVELEUSE – 13 430. \$ + TX / SURPLUS ACC.

ATTENDU QU'il est nécessaire que la niveleuse soit passée au jet de sable et repeinte entièrement compte tenu de l'état du châssis ;

ATTENDU QUE la Ville a requis d'au moins deux entreprises qu'elles soumettent un prix pour réaliser le travail ;

ATTENDU QUE l'entreprise Garage Denis Sheehy Inc. d'Amqui propose d'exécuter le travail pour la somme de 13 430. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par JACINTHE CÔTÉ et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat RETIENNE les services de Garage Denis Sheehy pour repeindre la niveleuse suivant sa proposition du 4 octobre 2019, au prix de 13 430. \$ + taxes; le coût étant approprié au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.17.10.19

CONFIER À L'ENTREPRISE R.J. LEVESQUE & FILS LE MANDAT DE PROCÉDER AU NETTOYAGE DU PUITS NUMÉRO 3 ET INSTALLER UNE POMPE SUBMERSIBLE – 26 275. \$ + TX / SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le puits numéro 3 requière un nettoyage complet ;

ATTENDU QUE deux entreprises œuvrant dans le domaine ont été sollicitées afin qu'elles soumettent chacune leur prix pour l'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE seule l'entreprise R.J. Levesque & Fils a fait parvenir une soumission ;

ATTENDU QUE l'entreprise a effectué ce même travail dans le passé à la satisfaction de la Ville ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par RENALD ROY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat RETIENNE les services de R.J. Lévesque & Fils, au coût de 26 275. \$ + taxes, pour le nettoyage du puits numéro 3 et l'installation d'une pompe submersible en lieu et place de la pompe actuelle ; cette dépense étant prélevée au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.18.10.19

AUTORISER L'ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE DE MARQUE GRUNDFOS 635S750-4 AVEC MOTEUR FRANKLIN DE 75 HP 575V – 24 350. \$ + TX / SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la pompe actuellement en service au puits numéro 3 compte plus de 35 ans d'usage ;

ATTENDU QUE les coûts de réusinage de cette pompe sont supérieurs à 20 000. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat d'une **pompe submersible** de **R.J. Lévesque & Fils**, au coût de **24 350.** \$ + taxes, afin d'en équiper le puits numéro 3 ; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.19.10.19

<u>AUTORISER L'INSCRIPTION DE DOUZE POMPIERS, TEMPS PARTIEL, À</u> DIFFÉRENTES FORMATIONS

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a reconduit son programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel jusqu'en 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat entend inscrire à différentes formations douze de ses pompiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE**, pour l'année 2020, l'inscription aux différentes formations de douze de ses pompiers à temps partiel dont :

- Six (6) en formation pompier 1
- Quatre (4) en formation opérateur de pompe
- Deux (2) en formation Officier non urbain (ONU)

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 16h47 et il est proposé par JACINTHE CÔTÉ que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON	YVES ROY
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER